



PELERINAGE A LOURDES

Du Mardi 11 au Vendredi 14 Avril 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL JEUNES



BERNADETTE
LA VIE A RECOMMENCÉ COMME UNE PÈLERINE
DE LOURDES

À renvoyer à la Direction des pèlerinages de Limoges :
15, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES
pelerinages@diocese-limoges.fr Tél : 05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80

Bulletin valable pour UN SEUL JEUNE ou ANIMATEUR (photocopies du bulletin acceptées).
Inscription effective dès réception de ce bulletin, du règlement de l'acompte et suivant l'ordre de réception du courrier.

PRIX DU PELERINAGE par jeune : 230 €

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme Limoges-Lourdes et retour, la pension complète, le récital « Bernadette de Lourdes, les frais d'animation, les frais de participation aux Sanctuaires de Lourdes, l'assurance annulation sur présentation d'un certificat médical et l'assistance rapatriement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 10 MARS 2023

Père

Sœur

M

Mme

Mlle

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Ville : -----

Date de naissance : -- / -- / -- Aumônerie ou Paroisse : -----

N° téléphone : ----- N° portable : -----

Courriel/Mail : -----

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence

CONDITIONS :

- Un bulletin d'inscription doit être rempli et signé par chaque pèlerin. Toute inscription doit être accompagnée du versement des frais d'inscription soit 50 € et transmise avant le 10 mars 2023. Chèque à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».
- **Le SOLDE (180 €)** des sommes dues devra être versé au plus tard pour le 4 avril 2023. (Possibilité de paiement en plusieurs fois). Chèques Vacances acceptés.
- Une carte du pèlerin, à conserver sur soi, vous sera remise une semaine avant le départ. Elle indiquera le Numéro de votre car. Elle sert d'attestation d'assurance.
- **Les frais d'inscription (50 €) sont non remboursables.**

DONNÉES PERSONNELLES :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.

je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.

DROIT À L'IMAGE :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.

ATTESTATION SANITAIRE :

J'atteste avoir connaissance des informations gouvernementales relatives aux risques sanitaires liés à la circulation du virus du COVID 19 (propagation de l'épidémie) et à la possibilité d'avoir recours à la vaccination, à un certificat de rétablissement, à des tests RT PCR ou antigénique réalisés au moins 48 heures avant le départ du pèlerinage.

J'atteste disposer de l'un des justificatifs précités et m'engage à mettre ce justificatif à disposition en cas de litige. (Pour les plus de 12 ans)

J'atteste par ailleurs, ne pas être « cas contact » d'une personne porteuse du virus du COVID 19, étant précisé que toute personne cas contact (disposant d'un test RT-PCR négatif ou positif) doit respecter les prescriptions d'isolement préconisées par le ministère de la Santé. Il est rappelé que la gestion des cas contact n'est pas pris en charge par l'assurance ni par la direction des pèlerinages et que tous les frais liés à cette situation seront à ma charge.

Règlement de l'acompte à l'inscription : 50€ - Solde de 180 € avant le 4 avril 2023.

Inscription (à remplir par les parents pour les mineurs)

Je soussigné(e) NOM et prénom

- Inscrit mon enfant au pèlerinage diocésain à Lourdes du 11 au 14 avril 2023,
- Certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière et des conditions générales de participation,
- confirme l'inscription de mon enfant pour le pèlerinage indiqué ci-dessus et vous adresse l'acompte à valoir sur le prix total de mon pèlerinage par chèque (postal, bancaire ou ANCV) à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,

Important

Annulation de la part de l'acheteur, sans raison médicale ou de force majeure, Aucun remboursement ne pourra être fait.

Toute annulation de ma part (pour motif de force majeure) sera notifiée au plus vite à l'aide d'un justificatif. Le participant peut annuler son inscription par suite d'un cas de force majeure tel que :

- Le décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent
- Une catastrophe naturelle impactant directement le participant
- Un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux
- Obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales)

En aucun cas l'acompte ne peut être remboursé.

- En cas d'annulation avant les 30 jours précédant le début du séjour, le montant du séjour vous sera restitué déduction faite de frais d'annulation d'un montant de 50 €.
- En cas de dédit moins d'un mois avant la date de votre séjour, 40 % du montant total de la facture sera due et non remboursable.
- Pour une annulation dans la dernière semaine, la totalité du séjour sera due et non remboursable.